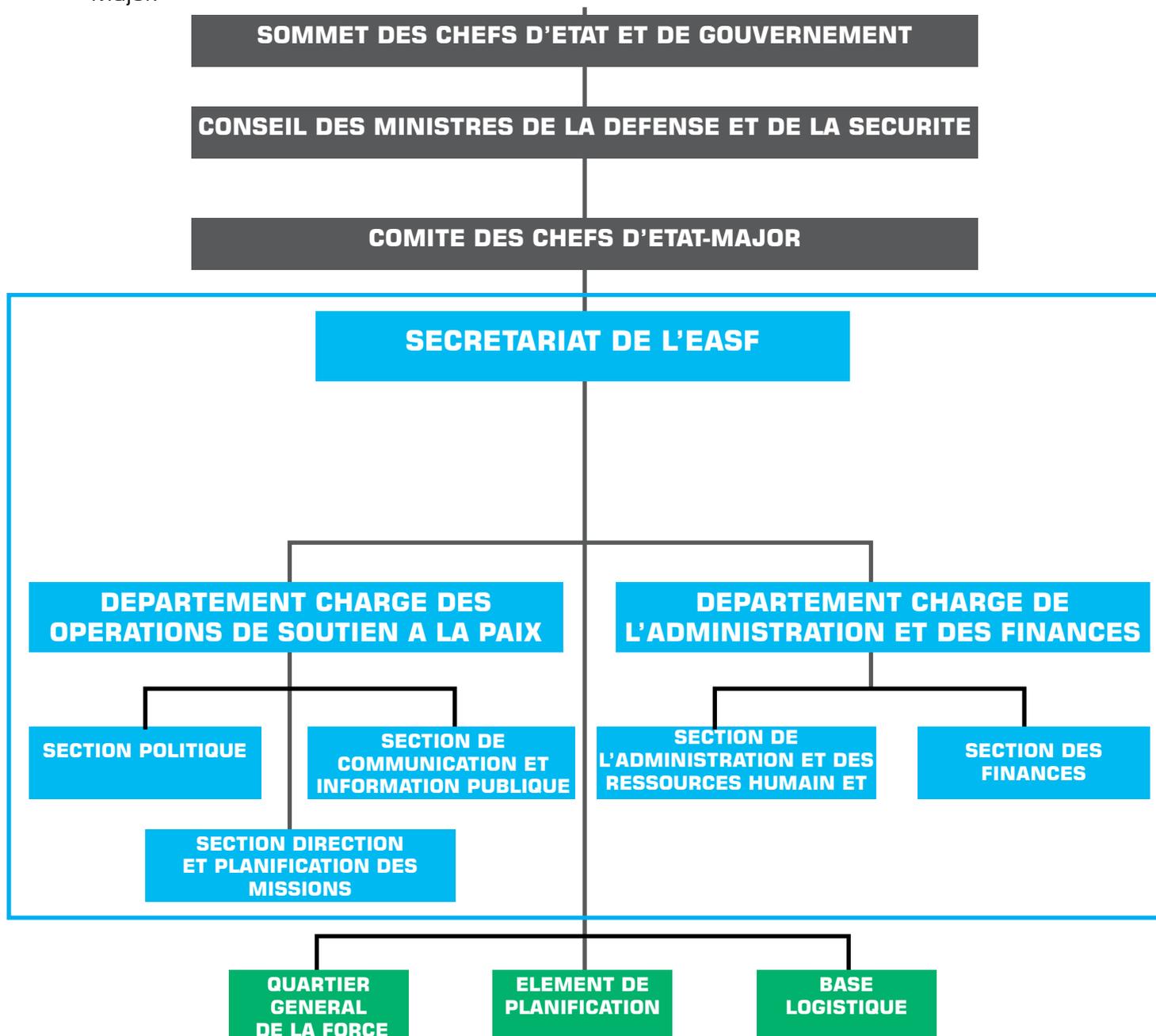


ORGANES POLITIQUES DE L'EASF

Afin de réaliser sa vision et sa mission, les affaires de l'EASF sont gérées par les Organes Politiques, structurées en trois niveaux : le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ; le Conseil des Ministres de la Défense et de la Sécurité et le Comité des Chefs d'Etat-Major.



Le Sommet

Le Sommet est l'autorité suprême de l'EASF qui formule les politiques, dirige et contrôle le fonctionnement de l'EASF. Il autorise le déploiement de l'EASF conformément à l'Acte Constitutif de l'Union Africaine et au Protocole du Conseil Paix et Sécurité (PSC). Le Sommet tient une réunion, au moins une fois par an, et à tout moment, à la demande d'un Etat Membre et avec l'approbation de la majorité des Etats Membres.